



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 octobre 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Mesdames les conseillère Lyne Levert et Lori Doucet ont motivé leur absence.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Anne-Marie Groulx, décédée le 10 septembre dernier à l'âge de 76 ans. Madame Groulx est la mère de monsieur Jean-Luc Groulx, assistant-directeur prévention au Service de sécurité incendie ;
- Madame Tanya St-Louis, décédée le 13 septembre à l'âge de 18 ans, ;
- Monsieur Alain Fortin, décédé le 22 septembre à l'âge de 57 ans ;
- Monsieur Pierre Brassard, décédé le 28 septembre dernier à l'âge de 68 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2014-10-557 **ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, aucune question n'a été adressée aux membres du conseil par les citoyens présents.

RÉSOLUTION 2014-10-558
SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-022

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-022 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au nombre de cases de stationnement requis.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-022, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

RÉSOLUTION 2014-10-559
AUDITION DE DÉROGATIONS MINEURES – 350, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – LOT 2 502 582 – ZONE A 523

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures ayant trait au bâtiment situé au 350, chemin de la Côte Sud, dans la zone A-523 visant la réduction de :

- la marge latérale du bâtiment commercial représentant une dérogation de 1,36 mètre, soit 68 % inférieure à la norme minimale permise dans cette zone au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- la marge arrière du bâtiment commercial représentant une dérogation de 2,28 mètres, soit 33 % inférieure à la norme minimale permise dans cette zone au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question est adressée au conseil;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure de 1,36 mètre permettant la réduction de la marge latérale minimale requise de 2 mètres à 0,64 mètre, soit une réduction de 68 % de la norme minimale prescrite à la grille des usages et normes de la zone A-523 du Règlement RV-1441 sur le zonage;

D'accorder une dérogation mineure de 2,28 mètres permettant la réduction de la marge arrière minimale requise de 7 mètres à 4,72 mètres, soit une réduction de 33 % de la norme minimale prescrite à la grille des usages et normes de la zone A 523 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-560
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-561
RÈGLEMENT RV-1441-021 – SECOND PROJET - ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-021 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 19 août 2014, suivant la résolution 2014-08-453;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 9 septembre 2014;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-021 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones P-1 405-1, P-1 501-1 et P-1 501-2 et l'établissement des dispositions particulières à ces nouvelles zones.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-562
RÈGLEMENT RV-1441-020 – ADOPTION

ATTENDU que deux requêtes valides ont été déposées demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur concerné;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 9 septembre 2014;

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception des requêtes des citoyens des zones R-1 111 et R-1 119;

D'adopter le Règlement RV-1441-020 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de la classe d'usage résidentielle multifamiliale dans la zone C-2 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

DE tenir la procédure d'enregistrement le 27 octobre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-563
RÈGLEMENT RV-1441-021 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-021 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones P-1 405-1, P-1 501-1 et P-1 501-2 et l'établissement des dispositions particulières à ces nouvelles zones.

RÉSOLUTION 2014-10-564
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 28 août au 24 septembre 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-565
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 août au 15 septembre 2014 montrant un total des activités de 4 563 815,87 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 134 983,27	
Activités financières d'investissement	1 665 925,22	
Total des chèques fournisseurs		3 800 908,49
Salaires – Dépenses	1 155 631,51	
Salaires - Déductions	(392 724,13)	
Total des salaires nets		762 907,38
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 563 815,87

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-566
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 septembre 2014, révisée le 23 septembre montrant un total de 756 933,77 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-567
SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SCÈNE
POUR LA FÊTE NATIONALE 2016, 2017 ET 2018 – CONTRAT 2014-1399**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une scène pour la fête Nationale 2016, 2017 et 2018, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Stageline Scène Mobile inc. Division location 827, boulevard l'Ange-Gardien L'Assomption (Québec) J5W 1T3	43 115,63 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs du 29 septembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 16 septembre 2014.

D'accepter l'offre de Stageline Scène Mobile inc., au montant de 43 115,63 \$ (taxes incluses), pour les années 2016, 2017 et 2018, celle-ci étant conforme aux exigences de la Ville.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 761 04 519.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-568
SOUMISSIONS – SOLUTION DE GESTION DU SUIVI DU DÉNEIGEMENT
ET DU BALAYAGE DE RUES – CONTRAT 2014-1406**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la solution de gestion du suivi du déneigement et du balayage de rues, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Operasoft inc. 324, Chemin du Tour Laval (Québec) H7Y 1S5	49 795,67 \$
NSim Technologies 8772, rue Jean-Bernard Québec (Québec) G2K 0G8	90 445,08 \$

ATTENDU le rapport de madame Josée Leblanc, directrice du Service des technologies de l'information, du 25 septembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 23 septembre 2014.

D'accepter l'offre d'Operasoft inc., au montant de 49 795,67 \$ (toutes taxes incluses), pour une période de cinq (5) ans, pour la solution de gestion du suivi de déneigement et du balayage de rues, contrat 2014-1406.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-569**SOUSSIONS – MODIFICATION DU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES DANS LA
BRETELLE SITUÉE ENTRE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE
640 ET LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – CONTRAT 2014-1407
– RÈGLEMENT RV-1369**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de modification du branchement électrique ainsi que le remplacement de lampadaires dans la bretelle située entre la voie de service de l'autoroute 640 et le boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Neolect inc. 104, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	61 842,75 \$
Systèmes Urbains inc. 8345, rue Pascal Gagnon St-Léonard (Québec) H1P 1Y5	64 480,17 \$
Pierre Brossard (1981) ltée 9595, rue Ignace Brossard (Québec) J4Y 2P3	65 668,55 \$
JNA Leblanc électrique inc. 113 A, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3	68 007,71 \$

ATTENDU le rapport de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 16 septembre 2014.

D'accepter l'offre Neolect inc., au montant de 61 842,75 \$ (toutes taxes incluses) étant la plus basse soumission pour les travaux de modification du branchement électrique ainsi que le remplacement de lampadaires dans la bretelle située entre la voie de service de l'autoroute 640 et le boulevard de la Grande-Allée, contrat 2014-140 – Règlement RV-1369.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1369.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-570
SOUMISSIONS – EXTRACTION DE SOUCHES ET PLANTATION
D'ARBRES – CONTRAT 2014-1408**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'extraction de souches et la plantation d'arbres, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Centre du Jardin Dion inc. 121, rue Saint-Charles Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9	74 900,47

ATTENDU le rapport de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 23 septembre 2014.

D'accepter l'offre Centre du jardin Dion inc., au montant de 74 900,47 \$ (toutes taxes incluses) pour les travaux d'extraction de souches et plantation d'arbres, contrat 2014-1408.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 481 00 522 et 02 481 00 537.

Monsieur Mario Lavallée enregistre sa dissidence.

Madame la mairesse Marlene Cordato demande le vote sur cette proposition.

Votent pour : Les conseillers Érick Rémy, Christine Beaudette, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Denis Hébert

Vote contre : Le conseiller Mario Lavallée

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2014-10-571
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU PROLONGEMENT DU
PARC LINÉAIRE ET DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE
BOULEVARD DU FAUBOURG (A-15 ET PROMENADE ST-HONORÉ) –
CONTRAT 2014-1409 – RÈGLEMENT RV-1502**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage du prolongement du parc linéaire et de la piste multifonctionnelle sur le boulevard du Faubourg (A-15 et promenade St-Honoré), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Laurin, Laurin (1991) inc. 12000, rue Arthur-Sicard Mirabel (Québec) J7J 0E9	112 554,78 \$
Neoelect inc. 104, boulevard Montcalm, Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	114 689,86 \$
Pierre Brossard (1981) ltée 9595, rue Ignace Brossard (Québec) J4Y 2P3	118 780,56 \$
Systèmes Urbains inc. 8345, rue Pascal Gagnon St-Léonard (Québec) H1P 1Y5	122 301,21 \$
Bruneau Électrique inc. 527, boulevard Dollard Joliette (Québec) J6E 4M5	123 100,29 \$

ATTENDU le rapport de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et de monsieur Jean-Michel Bisailon, ingénieur de la firme Carbonic, du 7 octobre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 7 octobre 2014.

D'accepter l'offre de Laurin, Laurin (1991) inc., au montant de 112 554,78 \$ (toutes taxes incluses) pour les travaux d'éclairage du prolongement du parc linéaire et de la piste multifonctionnelle sur le boulevard du Faubourg (A-15 et promenade St-Honoré), contrat 2014-1409 – Règlement RV-1502.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1502.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-572
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE nommer madame Patricia Brière comme membre du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie en remplacement de monsieur André Clément, membre démissionnaire.

DE remercier Monsieur André Clément pour le dévouement et l'assiduité dont il a fait preuve comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie durant les cinq (5) dernières années.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-573
AUTORISATION – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU
QUÉBEC**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 1° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et chacune de ses modifications ;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est un organisme public visé au paragraphe 1° de l'annexe de cette loi ;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser Me Lucie Mongeau, greffière et directrice du Service juridique à signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-574
PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CRÉATION-
PRODUCTION-DIFFUSION – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU qu'en vertu du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Boisbriand a reçu le 19 novembre 2009 un accord de principe pour la construction de son futur centre de création-production-diffusion;

ATTENDU que cet accord a été prolongé pour une période de deux ans, soit jusqu'au 19 novembre 2013 par une lettre de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, datée du 7 juillet 2011;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a réalisé les étapes d'études de faisabilité et définition du projet, et ce, conformément au document intitulé « Processus d'élaboration d'un projet de construction – Guide à l'intention des professionnels du ministère, responsables des projets d'immobilisation » fourni par le ministère de la Culture et des communications et de la Condition féminine;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a déposé au printemps 2012 l'étude de faisabilité et la définition du projet à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin d'enclencher les étapes de construction du centre de création-production-diffusion de Boisbriand et que nous sommes en attente d'une réponse du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU la résolution 2013-06-357 adoptée le 4 juin 2013 demandant la prolongation de l'accord de principe;

ATTENDU que le 8 octobre 2013, madame la mairesse a rappelé à M. Maka Kotto, responsable au ministère de la Culture et des Communications du temps, que la Ville était toujours en attente d'une réponse;

ATTENDU que le 14 janvier 2014, le ministère a demandé des modifications à l'étape de faisabilité et programmation de la construction et des besoins déposé au début de juillet 2012;

ATTENDU que les modifications demandées ont été effectuées et que la mise à jour de l'étude de faisabilité et programmation de la construction et des besoins a été déposée à nouveau au ministère de 15 septembre 2014.

ATTENDU que le centre de création-production-diffusion à Boisbriand permettrait de répondre aux importants besoins en matière culturelle dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite que le projet se réalise dans les plus brefs délais;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand n'a toujours pas reçu de réponse concernant la demande de prolongation ou la confirmation du financement de la part du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE demander à madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications afin que la confirmation de la subvention soit effectuée le plus rapidement possible.

D'autoriser le directeur général de la Ville à déposer une demande de subvention auprès de Patrimoine Canada suite à la réception de la confirmation de la ministre.

D'autoriser le directeur général de la Ville à déposer une demande de subvention auprès du Ministère de développement économique du Canada suite à la réception de la confirmation du financement accordé par la Ministre.

DE transmettre la présente résolution aux personnes suivantes demandant leur appui au projet, à savoir :

- Monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région des Laurentides;
- Monsieur Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales ;
- Monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC Thérèse-De Blainville;
- Monsieur Jean Bouchard, préfet de la MRC de Mirabel;
- Monsieur Serge Dion, président d'Odyscène;
- Monsieur Pierre Charron, maire de Saint-Eustache;
- Madame Mélanie St-Laurent, directrice générale, Le Petit Théâtre du Nord
- Madame Paule Fortier, présidente de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;
- Monsieur Nick Milas, président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
- Tous les organismes culturels de la région.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-575
RENONCIATION À UNE SERVITUDE ET CESSION DU LOT 5 073 142 –
DOSSIER 1862**

ATTENDU que dans le cadre du développement éventuel du lot 5 073 141 acquis par la Ville du Club Aramis des Laurentides Inc., il s'avère essentiel de mettre fin à une servitude empêchant l'accès et l'implantation d'un stationnement par la rue Élisabeth audit lot 5 073 141. Cette servitude ayant été établie en faveur de trois immeubles, lesquels étant la propriété de Monsieur Yves Savard;

ATTENDU qu'en considération de l'extinction de la servitude, Monsieur Yves Savard accepte la cession sans frais du lot 5 073 142 par la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De céder le lot 5 073 142 du cadastre du Québec à Monsieur Yves Savard en contrepartie de l'extinction de la servitude enregistrée sous le numéro 1 183 774.

De payer tous les frais, taxes et honoraires reliés à la cession de lot.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-576
CESSION DE DROITS – LOT 3 005 700 (RUE GILLES) – DOSSIER 1877**

ATTENDU que suite à une subdivision de la rue Gilles, une partie de l'ancienne emprise de rue a été incorporée au lot 3 005 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, anciennement formée des lots 79-1, 79-2 et d'une partie du lot 79-3 de la Paroisse de Sainte-Thérèse De Blainville;

ATTENDU que la Ville n'a aucun intérêt à conserver ses droits sur ce lot;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser les titres de propriété sur ce lot;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE consentir sans frais à la cession des droits que la Ville pourrait posséder à l'égard de l'immeuble en faveur du propriétaire du lot 3 005 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, étant une partie de l'ancienne emprise de rue, dans le but de régulariser les titres de propriété sur ce lot.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer de l'acte de cession selon les modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-577
CESSION PAR 9269-9678 QUÉBEC INC. – LOT 5 450 828 – AVENUE
DES GRANDES TOURELLES – DOSSIER 1838**

ATTENDU l'entente convenue entre la Ville et 9169-9678 Québec Inc. pour la cession du lot 5 450 828 (partie du lot 4 160 772), le 31 janvier 2014;

ATTENDU que le lot servira à l'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue des Grandes Tourelles;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De ratifier la promesse de cession du lot 5 450 828 (partie du lot 4 160 772) du Cadastre du Québec par 9169-9678 Québec Inc. pour la cession du lot 5 450 828 (partie du lot 4 160 772), le 31 janvier 2014.

De consentir à la signature d'un acte de cession du lot 5 450 828 du Cadastre du Québec selon les termes et conditions de l'entente convenue entre la Ville et le cédant le 31 janvier 2014.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-578
SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT PAR WILFRID &
GUY DION S.E.N.C. – 20855, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – DOSSIER
1889**

ATTENDU que pour permettre l'émission des permis de construction du 20855, chemin de la Côte Nord, il est requis que des servitudes de passage et stationnement soient établies;

ATTENDU que l'article 170 du règlement de zonage RV-1441, stipule que des cases de stationnement desservant un bâtiment peuvent être situées sur un terrain adjacent distant de moins de 100 mètres, pourvu qu'elles soient garanties par servitude notariée et enregistrée en faveur de la Ville de Boisbriand comme tiers bénéficiaire.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage et de stationnement conformément à l'article 170 du Règlement RV-1441 sur le zonage, sur le lot 5 397 711 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, appartenant à la société WILFRID & GUY DION S.E.N.C., en faveur du lot 5 437 196 pour le bâtiment situé au 20855, chemin de la Côte Nord à Boisbriand et en faveur des lots 2 106 757 et 2 769 898 appartenant à la Ville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-579
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION – CESSION POUR FINS DE PARC
– SECTEUR RUE MOÏSHE**

ATTENDU la résolution 2008-06-419 autorisant la création des lots 4 100 909 à 4 100 943 dans le secteur de la rue Moïshe;

ATTENDU que la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux prévue à la résolution 2008-06-419 était en partie en argent et en partie en terrain (cession du lot 4 100 942);

ATTENDU que le lot 4 100 942 n'est plus requis pour la cession en terrain et qu'il y a lieu de modifier ladite cession pour une contribution en argent;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE modifier la contribution en terrain prévue à la résolution 2008-06-419 par une cession en argent pour une somme de 17 350,20 \$, laquelle s'ajoute à la contribution de 18 431,84 \$ déjà versée.

DE prendre acte de l'engagement des représentants de la communauté juive à ce que le lot 4 100 942 du cadastre du Québec, soit aménagé en zone tampon aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient réalisés à l'automne 2014 selon le plan préparé par Espace B (18 sept. 2014);
- Qu'une garantie bancaire de 62 925 \$ soit déposée à la Ville pour garantir la réalisation des travaux, cette somme correspondant à l'estimation pour les travaux d'aménagement;
- Que la Ville s'engage à compléter tous les travaux d'asphaltage, d'éclairage et de finition de rue, dans le délai convenu à la transaction et quittance qui sera signée entre la Ville et le représentant de la Communauté;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant les modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville et notamment la transaction et quittance.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-580 VENTE PAR SOUMISSION – SURPLUS DE BOIS COUPÉ

ATTENDU que le Service des travaux publics a dû procéder à un nombre important de coupes d'arbres endommagés lors des orages violents du 19 juillet 2013 et dans le cadre de la campagne de l'agrile du frêne et que le bois ainsi coupé encombre la cour des ateliers municipaux;

ATTENDU que l'article 28.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit que tout bien de la municipalité doit être disposé à titre onéreux soit de gré à gré, par enchère ou par soumission publique;

ATTENDU qu'une vente par soumission publique accorderait une chance égale à toute personne intéressée à acquérir le stock de bois excédentaire, tout en permettant à la Ville d'exprimer par écrit les conditions de la vente;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUPYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service du greffe et le Service des travaux publics à procéder à la vente de bois excédentaire par soumission publique publiée sur le système électronique d'appel d'offres, un journal distribué dans la municipalité ainsi que sur le site internet de la ville.

De déléguer au directeur général de la Ville le pouvoir d'adjuger la vente au soumissionnaire le plus offrant et d'en faire rapport au conseil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-581
DEMANDE DE SUBVENTION – TRICENTRIS – PROGRAMME
D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE**

ATTENDU que Tricentris a un programme visant à soutenir financièrement les municipalités dans la mise en place de mesures visant l'amélioration de la performance au niveau du recyclage;

ATTENDU que le Service des travaux publics entend procéder au remplacement de 40 poubelles par des contenants duos (ordures et recyclage) sur le site des abribus et de différents autres endroits.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser madame Geneviève Gagnon, responsable des communications, à déposer la demande de subvention à Tricentris dans le cadre du programme amélioration de la performance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-582
FERMETURE DE LA RUE CHAVIGNY - AUTORISATION**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand tiendra pour une 4^e année consécutive une soirée d'animation et de distribution de bonbons au Centre d'interprétation de la nature (CIN), le 31 octobre 2014, pour célébrer l'Halloween;

ATTENDU l'estimation de la fréquentation à cet événement (estimée en 2013 à 2 000 personnes);

ATTENDU qu'un spectacle de grande envergure sera présenté à la foule, nécessitant l'utilisation d'une scène;

ATTENDU qu'il serait préférable d'installer la scène à l'extérieur du stationnement du CIN pour conserver cet espace pour la circulation des visiteurs;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la fermeture à la circulation sur la rue Chavigny, le 31 octobre, de 17 h 30 à 21 h, pour limiter la circulation automobile et pour pouvoir y installer une scène pour le spectacle d'animation;

DE transmettre un avis aux résidents de la rue Chavigny pour les aviser de cette fermeture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-583
FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017 – APPUI AUX VILLES DE
SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL**

ATTENDU la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017;

ATTENDU que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

ATTENDU que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

ATTENDU l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

ATTENDU que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

ATTENDU que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

ATTENDU que l'événement Jeux du Québec est mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

ATTENDU que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

ATTENDU la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

En conséquence, il est:

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'appuyer la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-584
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 200 \$ à Opération Nez rouge Laval – Basses Laurentides pour la campagne 2014;
- B) 250 \$ au Centre d'entraide Thérèse-De Blainville pour soutenir la campagne du Panier d'épicerie populaire 2014;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-585
ADHÉSION – PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE POUR L'ANNÉE 2014-2015

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au montant de 862,31 \$ (taxes incluses), pour la période de juillet 2014 à juin 2015.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-586
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2014 montrant un total mensuel de 11 073 468 \$ et un cumulatif de 49 886 856 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-587
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – 3 AMIGOS RESTO/BAR – 2965, PROMENADE
ST-ANTONE – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2606 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « 3 Amigos Resto/Bar » au 2965, promenade St-Antoine, dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux simulations, descriptions et coupes, préparées par Enseignes Lumidel, nommées 3 Amigos, datées du 11 septembre 2014 et comportant 4 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-588
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – NVA NANTEL VALIQUETTE –
20865, CHEMIN DE LA COTE NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2608 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « NVA Nantel Valiquette » au 20865, chemin de la Côte Nord dans la zone I-3 482 et plus amplement détaillée aux simulations, descriptions et coupes de l'enseigne, préparées par Enseignes Barbo, nommées « Jeux de lettres », datées du 11 décembre 2013, révisées le 22 août 2014 et comportant 2 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-589
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – ADDITION ELLE / PENNINGTONS –3200,
AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2607 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat

d'autorisation d'enseigne pour le projet « Addition Elle / Penningtons » au 3200, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 et plus amplement détaillée dans la description et simulation visuelle des enseignes, préparées par Enseignes Montréal Néon, révisées en date du 19 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-590
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – EXOTIC SOLEIL – 355, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2609 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Exotic Soleil » au 355, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 235 et plus amplement détaillée dans la description et la simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Graphique & Enseigne Desterous, révisées en date du 18 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-591
APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT DE TYPE
MULTIFAMILIAL – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ESPACE TAMPON –
3180 À 3190, AVENUE MOÏSHE – LOT 4 100 913 – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2610 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le bâtiment de type multifamilial à être implanté au 3180 à 3190, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Série de plans d'architecture (incluant l'implantation) préparés et signés par Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 20140426, révisés en date du 31 juillet 2014, comprenant les planches 1 à 8;
- Deux perspectives couleur (avant et arrière) préparées par Illustra;
- Projet d'implantation préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, daté du 7 août 2014 et portant le numéro de minute 21763 ;
- Échantillons des matériaux;
- Plan d'aménagements paysagers et plantation, préparé par Marjorie Nadon désigner et révisé en date du 15 août 2014 ;

L'acceptation de la présente demande est conditionnelle à :

- L'approbation du projet de lotissement du lot 4 100 913 du cadastre du Québec par le Service d'urbanisme;
- L'enregistrement d'une servitude de passage sur le lot 4 100 914 du cadastre du Québec pour l'accès aux cases de stationnement;
- La signature d'une entente avec le Service du génie visant l'installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte sélective et le recyclage;

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-592

APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT DE TYPE MULTIFAMILIAL – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ESPACE TAMPON – 3140 À 3150 (À DÉTERMINER), AVENUE MOISHE – LOT 4 100 911 – ZONE R-3 513

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2612 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le bâtiment de type multifamilial à être implanté sur le lot 4 100 911, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Série de plans d'architecture (incluant l'implantation) préparés et signés par Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 20140417, datés du 28 août 2014, comprenant les planches 1 à 8;
- Deux perspectives couleur (avant et arrière) préparées par Illustra ;
- Projet d'implantation préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, daté du 2 septembre 2014 et portant le numéro de minute 1226 ;
- Échantillons des matériaux ;
- Plan d'aménagements paysagers et plantation, préparé par Marjorie Nadon, designer, révisé en date du 15 août 2014 ;

L'acceptation de la présente demande est conditionnelle à:

- L'approbation du projet de lotissement du lot 4 100 911 par le Service d'urbanisme ;
- L'enregistrement d'une servitude de passage sur le lot 4 100 910 pour l'accès aux cases de stationnement ;
- La signature d'une entente avec le Service du génie visant l'installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte sélective et le recyclage ;

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-593

APPROBATION - PERMIS DE RÉNOVATION – STATION DE REMPLISSAGE DE GAZ PROPANE – COSTCO – 3600, AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2014 portant le numéro R-14-CU-2613 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation de la station de remplissage de gaz propane du commerce Costco, implanté au 3600, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement détaillée aux documents suivants:

- Plan d'implantation, préparé par J+B Engineering inc., daté du 18 juillet 2014;
- Plan de la structure, préparé par J+B engineering inc., daté du 29 janvier 2014;
- Perspective 3D.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-594

APPROBATION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ENTRÉE PROJET SWIMKO – LOTS 4 100 942 ET 3 598 933 – ZONE R-3 513

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager sur les lots 4 100 942 et 3 598 933, le tout suivant les recommandations du Service d'urbanisme et suivant les plans ci-après décrits :

- Plan d'aménagement paysager de la zone tampon lots 4 100 942 et 3 598 933, projet Swimko, feuillet 1 de 2 du 18 septembre 2014;
- Plan d'aménagement paysager de la zone tampon lots 4 100 942 et 3 598 933, projet Swimko, feuillet 2 de 2 du 18 septembre 2014;

De demander qu'une garantie bancaire irrévocable de 50 000 \$ soit déposée, cette somme représentant l'estimation des travaux à exécuter.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-595
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service d'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, du 25 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-596
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'août 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-597
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Camille Landry Olivier Bédard Dominique Dupuis	Animateurs spécialisés au Services des loisirs à compter du 8 octobre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e de la convention collective SCFP;
Frédéric Bélisle	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 8 octobre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Danny Bastien	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 14 octobre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-598
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Cédrick Jasmin	Spécialiste mini-tennis au Service des loisirs à compter du 8 octobre 2014;
Maryane Boucher	Spécialiste sports récréatifs au Service des loisirs à compter du 8 octobre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-599
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DES BÂTIMENTS ET DE LA CONCEPTION, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de Monsieur Jean-Pierre Mercier au poste de contremaître, division des bâtiments et de la conception, permanent à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 8 octobre 2014, selon les conditions énumérées au formulaire de recommandation du 3 octobre 2014, préparé par madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-600
ENGAGEMENT – POSTE CADRE D'ADJOINTE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement de Madame Barbara Houlihan au poste cadre d'adjointe à la direction des ressources humaines, permanent à temps complet au Service des ressources humaines et de la paie, à compter du 20 octobre 2014, selon les conditions énumérées au formulaire de recommandation du 3 octobre 2014, préparé par madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-10-601

**RETRAIT DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 17 – SCFP –
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION D'UNE
EMPLOYÉE SYNDIQUÉE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie la lettre d'entente numéro 17 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait à la prolongation de la période de familiarisation d'une employée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-10-602
MESURES DISCIPLINAIRES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2014-03 prise à l'encontre d'un employé syndiqué SCFP.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Gala de la SODET – Félicitations aux entreprises finalistes de la Ville de Boisbriand -
 - Damotek et Élopak – Entreprises manufacturières
 - Subaru – Commerce
 - Garderie Les Petits apprentis – Jeunes entrepreneurs
 - Transports Gauvin – Jeunes entrepreneurs
 - Groupe Dion – Entreprise de distribution ou de service
- MTQ – Avons reçu un communiqué ayant trait à l'échangeur 15/640 – Les travaux seront presque complétés au cours des semaines des 13 et 20 octobre prochains;
- Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) - Annonces du Ministre Moreau par l'entremise de monsieur Pierre Arcand de subventions pour un montant total de 7,9 millions qui seront accordées à la Ville de Boisbriand entre autre pour le Centre de création-production-diffusion;
- Élections scolaires, le 2 novembre prochain – Invite les citoyens à aller voter.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Félicitations au comité organisateur de la partie d'huîtres au profit de Sodarrid;
- LIMBO – 4^e saison inaugurée à l'@dobase;
- Exposition à la Maison du citoyen et place de la culture de monsieur Jean Cousineau, artiste peintre;
- 1^{er} Rendez-vous – Reprise des activités automnales.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Halloween – Soirée organisée par l'organisme Oasis des aînés, le 29 octobre prochain;
- Soirée de l'Halloween – Activités organisées au Centre d'interprétation de la nature - Invite les citoyens à la prudence.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Dernière collecte de branches le 31 octobre prochain;
- Collectes de feuilles – Les 21 et 28 octobre prochains ainsi que le 11 novembre 2014;
- Inscription pour paniers de Noël;
- Halloween au CIN – Invite les citoyens à y assister.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Exposition annuelle de philatélie Boisphilex 2014 à la Maison du citoyen les 18 et 19 octobre prochains;
- Exposition de l'aquarelliste Luce Lamoureux à la Maison du citoyen du 2 au 30 novembre prochains;
- Semaine des bibliothèques publiques du 17 au 24 octobre 2014 – L'auteure Louise Tremblay-d'Essiambre à la Maison du citoyen le 21 octobre 2014 à compter de 19 h 30;
- Boisbriand découvre – Nouveau programme permettant aux citoyens de tous âges de faire des sorties de groupe.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Nouvelles implantations d'entreprises à Boisbriand – Damotek, Élopak, LC 2000 et Complexe Villeneuve;
- Plaisirs d'automne le 18 octobre à la pépinière municipale – Plusieurs activités;
- Mercredi actif – Dernier jour d'activité, le 15 octobre à la pépinière municipale.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Annonce pour madame la conseillère Levert (qui est absente ce soir) – Règlement RV-1441-020 – Tenue du registre le 27 octobre prochain;
- Se réjouit de la fin des travaux de réfection de l'échangeur 15/640;
- Souper d'huîtres au profit de la maison Sodarrid a permis d'amasser la somme de 13 500 \$;
- Halloween – Demande la vigilance des automobilistes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Paul Potsou
Article 7

Madame Lucie Fréchette
Article 7

**RÉSOLUTION 2014-10-603
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 20 h 55.

Adoptée
